

PASS ACTIVITÉ

**POUR LES JEUNES
DE 6 à 15 ANS**

**AVEC LE PASS ACTIVITÉ
BÉNÉFICIEZ
D'UNE AIDE DE
15€/30€/70€**

#SPORT #CULTURE #LOISIRS

VILLE DE
SAINT-AIGNAN

PRÉPAREZ LA RENTRÉE !

PASS ACTIVITÉ

Le PASS ACTIVITÉ est un dispositif mis en place par la ville de Saint-Aignan, en partenariat avec les associations de la commune, dans le but de permettre à chaque jeune de pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

POUR QUI ?

Les jeunes Saint-Aignanis âgés de 6 à 15 ans dont l'un des deux parents réside à Saint-Aignan.

POURQUOI ?

Pour favoriser l'accès de tous les jeunes au sport, à la culture et aux loisirs par l'intermédiaire d'une association subventionnée par la municipalité de Saint-Aignan.

COMMENT ?

Le montant de l'aide dépend du quotient familial :

- Quotient de 0 à 500 € = chèque de 70 €
- Quotient de 501 à 1000 € = chèque de 30 €
- Quotient supérieur à 1000 € = chèque de 15 €

1. Le PASS ACTIVITÉ est à retirer au Service Enfance Jeunesse - 8 rue Victor Hugo du lundi au vendredi de 9h à 12h, sur présentation des documents suivants : attestation de quotient familial + justificatif de domicile de moins de 3 mois + pièce d'identité du jeune.

2. Le jeune remet ensuite le chèque PASS ACTIVITÉ à l'association de son choix. Le montant de l'aide est déduit du coût d'inscription et les familles s'aquittent du reste à payer si nécessaire.

3. Les associations partenaires renvoient ensuite les chèques PASS ACTIVITÉ au service comptabilité de la mairie de Saint-Aignan. Le versement de l'aide aux associations sera effectué tous les mois.

INFO

02 54 71 22 36 / enfance-jeunesse@ville-staignan.fr